



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 29 MARS 2018

Date de convocation :

22/03/2018

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille dix-huit et les vingt-neuf mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA (présent à partir de 19h), Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Géraldine MIR, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Cécile LAVALL (à Alain MARGALET), Florence PERAMON (à Catherine PALAU), Céline SALGUERO (à Raphaël LOPEZ), Fatiha TAHARASTE (à Françoise CRISTOFOL), Sylvia OLIVE (à Jérôme PARRILLA), Frédéric CRAVO (à Philippe PIQUÉ) pour voter en leur nom.

Mme Philippe PIQUÉ a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/20 : ADAPTATION DES RYTHMES SCOLAIRES DES ECOLES D'ILLE SUR TET

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

L'objectif premier est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants. L'approche proposée offre des possibilités nouvelles aux acteurs locaux. Là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et Inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible.

A Ille sur Tet, un travail a été mené conjointement entre la municipalité, les 4 écoles et leurs enseignants, ainsi que les parents d'élèves. Ces derniers ont été destinataires d'un courrier leur demandant de se positionner entre :

- garder l'organisation actuelle en 4 jours et demi (donc avec le mercredi matin en classe)
- changer pour une semaine de 4 jours avec matinées rallongées (3h30 le matin et 2h30 l'après-midi)

Les retours ont été très nombreux avec un positionnement clair : entre 66 et 79 % de parents favorables à la nouvelle organisation et au retour à la semaine à 4 jours avec matinée allongée.

Quant aux enseignants, ils sont également favorables à la semaine de 4 jours car ils trouvent que les résultats des enfants ne se sont pas améliorés avec 4,5 jours d'apprentissage et que, au contraire, les enfants sont plus fatigués. Les données recueillies, lors de l'enquête mensuelle relative à la fréquentation scolaire dans les écoles publiques, réalisée à la demande du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des PO, montrent un taux d'absentéisme important le mercredi matin.

La municipalité, au vu notamment des études nationales, qui montrent que les effets de l'aménagement du temps scolaire, entre 4 jours ou 4,5 jours, sont négligeables, voire nuls, sur les résultats des élèves, souhaite soutenir la décision des enseignants et des parents d'élèves.

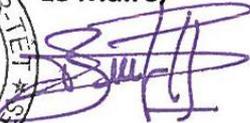
L'évolution de la semaine scolaire vers un retour à 4 jours, et cela dès la rentrée scolaire 2018, fait donc l'objet d'un consensus local. Les 4 conseils d'école ont pris une motion pour changer le rythme scolaire, votée à l'unanimité.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **VALIDE** un retour de la semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) (3h30 le matin et 2h30 l'après-midi), pour les 4 écoles d'Ille sur Tet, et cela dès la rentrée 2018.
- **PROPOSE** la mise en place des horaires suivants :
 - Ecole Pasteur : 8h45/12h15 et 14h /16h30
 - Ecole Langevin : 8h30/12h00 et 13h50/16h20
 - Ecole Wallon : 8h35/11h50 et 13h45 /16h25
 - Ecole Torcatis : 8h25/11h55 et 13h45 / 16h15
- **PRECISE** qu'il va immédiatement faire la demande pour un changement effectif à l'inspection départementale de l'éducation nationale, pour la rentrée 2018. La délibération et les 4 motions des écoles seront transmises à l'IEN et au DASEN.
- **PRECISE** également que l'information sera faite au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour le transport scolaire ; la Communauté de Communes Roussillon Conflent qui gère les 3D et la garderie périscolaire étant déjà informée.
- **PRECISE** que cette délibération prendra effet ce jour au regard du décret 2017-1108 du Ministre de l'Education Nationale paru au Journal Officiel n° 0150 du 28 juin 2017.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 29 mars 2018

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER